



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

FMI

Question écrite n° 65604

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la constitution du bureau d'évaluation du Fonds monétaire international. Il est signalé dans le rapport annuel de l'année 2000 du FMI que l'institution devait se doter d'un bureau d'évaluation afin de s'ouvrir et faciliter le contrôle des Etats membres. Le FMI se doit de tenir compte, dans son action quotidienne, des individus et de leurs droits. En ce sens, il serait souhaitable que ce bureau d'évaluation des politiques menées par l'institution financière soit sensibilisé aux problématiques des droits de l'homme, et donc, par voie de fait, qu'il tienne compte du respect des droits fondamentaux. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème.

Texte de la réponse

Le gouvernement français veille à ce que le Fonds monétaire international, même s'il n'a pas pour mandat la promotion des droits de l'homme, agisse toujours en conformité avec ceux-ci. La mise en place d'un bureau d'évaluation indépendant devrait par ailleurs contribuer à renforcer la légitimité et l'efficacité des actions du FMI, de même que sa transparence et son contrôle démocratique. Le principe de la création d'un bureau d'évaluation indépendant a été approuvé par le Comité monétaire et financier international (CMFI) d'avril 2000. Sa vocation est de mettre en oeuvre des évaluations objectives et indépendantes dans les domaines, et en fonction de critères, qui relèvent du mandat du FMI. Dans ce contexte, le bureau d'évaluation doit à la fois compléter les travaux d'évaluation qui ont déjà lieu au plan interne, promouvoir les améliorations nécessaires dans le mode de fonctionnement du FMI et renforcer la transparence de l'action du Fonds. Ce bureau se met progressivement en place. Le directeur de cette institution a été nommé en avril 2001 : il s'agit de M. Montek Singh Ahluwalia, de nationalité indienne, qui prendra ses fonctions en août pour une durée de quatre ans. Nommé par le conseil d'administration le 13 avril dernier avec le soutien de l'administrateur français, il était membre du commissariat au Plan et du conseil des conseillers économiques du Premier ministre en Inde. Il a été secrétaire d'Etat aux finances dans son pays et a aussi travaillé à la Banque mondiale. Il lui incombe désormais de recruter son équipe. Le mandant du bureau d'évaluation prévoit que la majorité du personnel à plein temps doit être recruté en dehors du Fonds monétaire. Le bureau sera opérationnel à compter du mois d'août 2001. La mise en place du bureau d'évaluation constitue un progrès indéniable. Son mandat garantit son indépendance vis-à-vis de la direction et des services du Fonds. Il est prévu que le directeur du bureau soit responsable de la préparation du programme du travail et qu'il fasse rapport périodiquement au conseil d'administration. Il est également prévu que le CMFI soit régulièrement tenu informé des travaux du bureau. Le gouvernement français veillera aux relations entre le bureau d'évaluation et le CMFI, afin de contribuer à réhausser la crédibilité du premier et l'efficacité du second. Dans son communiqué du 29 avril 2001, le CMFI a indiqué qu'il attendait avec intérêt de recevoir des rapports réguliers des travaux du bureau d'évaluation et qu'il espérait qu'un premier rapport fixant son programme de travail pourrait lui être remis à sa prochaine réunion. Pour la France, ce programme de travail, et le résultat des premières évaluations, constitueront des facteurs déterminants de crédibilité. Elle suivra ces évolutions avec attention, afin de s'assurer que le bureau d'évaluation contribue effectivement aux objectifs

définis. En tout état de cause, le gouvernement français est naturellement attaché à ce que l'activité du FMI soit menée dans le respect des droits de l'homme, et que les évaluations qui seront conduites par ce nouveau bureau y concourent.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65604

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 septembre 2001, page 5111

Réponse publiée le : 3 décembre 2001, page 6909